

Vol. 7, n° 1, automne-hiver 2005-2006

CONDUIRE au Québec

Soyez prêt pour l'hiver
TRUCS ET CONSEILS

Soyez courtois
**LES AUTRES VOUS
LE RENDRONT BIEN!**

Un véhicule est volé
toutes les 13 minutes
**COMMENT DÉJOUER
LES VOLEURS?**



Pour

tout savoir!

Pour connaître les conditions routières, les travaux en cours et obtenir des renseignements généraux.

Pour signaler des incidents sur le réseau routier, et formuler des plaintes et des commentaires.

L'Inforoutière

Toute l'information essentielle à la planification de vos déplacements sur le réseau routier du Québec au même endroit: un seul numéro de téléphone, une seule adresse Internet!



L'Inf  routière
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511
ou #0511



MOT DE L'ÉDITEUR

C'est pour bientôt, très bientôt même. Les journées d'une clarté éblouissante, l'air vif, les joues roses, mais aussi le verglas, la neige, la poudrière et les conditions routières changeantes. Bref, c'est le retour de l'hiver et, avec lui, un autre numéro de *Conduire au Québec*.

Vous y trouverez, comme d'habitude, des conseils pertinents pour démarrer la saison en beauté et en toute sécurité. Car, bien sûr, la sécurité de tous les usagers de la route reste notre raison d'être. Automobilistes, piétons et motoneigistes, vous découvrirez dans ce numéro des articles sur les pneus d'hiver, la signalisation, la vitesse, la courtoisie, la prévention contre le vol ainsi que sur un sujet très « tendance », l'écoresponsabilité. Qui sait, la flambée du prix de l'essence, en nous obligeant à revoir nos habitudes de conduite, pourrait bien contribuer à réduire la vitesse sur les routes du Québec et, par le fait même, l'émission de GES dans l'atmosphère. À suivre...

Cet hiver, cédez le passage à la sécurité routière!

Paul Thibaudeau, éditeur

SOMMAIRE

- | | | | |
|----|---|----|--|
| 5 | SIGNAUX EN VUE ! OUVREZ L'ŒIL ! | 15 | PIÉTONS ET AUTOMOBILISTES, CÉDEZ LE PASSAGE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ! |
| 7 | NE TENTEZ PAS LES VOLEURS DÉJOUÉZ-LES ! | 16 | SOYEZ TENDANCE, SOYEZ ÉCORESPONSABLES |
| 9 | BOIRE OU CONDUIRE : UN SEUL CHOIX | 18 | LA SURVEILLANCE DES SENTIERS DE MOTONEIGE : UNE PRIORITÉ |
| 11 | CET HIVER, MORDEZ DANS LA NEIGE ! | 21 | SOYEZ COURTOIS , LES AUTRES VOUS LE RENDRONT BIEN ! |
| 12 | C'EST LE TEMPS DE... FAIRE INSPECTER, VÉRIFIER, S'ÉQUIPER DES INDISPENSABLES | 22 | DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE INDISPENSABLES
Tolérance Zéro
et Opération Nez rouge |
| 14 | PARCE QU'IL Y A LES AUTRES, PENSEZ-Y... RALENTISSEZ | | |



Éditeur Paul Thibaudeau

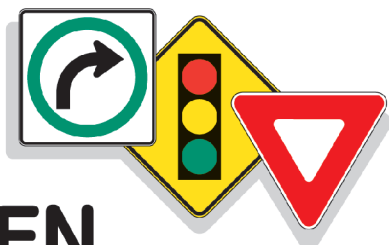
Collaboration ministère des Transports du Québec: Géraldine Bouchard-Vézina, Francine Tremblay; Société de l'assurance automobile du Québec: Johanne Aubin, Diane Godbout • Rédaction Andrée LeMay • Illustrations Philippe Béha
Direction artistique et graphisme Groupe Oracio Design inc. • Direction de production Chantal Verdon
Publicité Louis St-Jean, 514 842-9640, louis.eff@generation.net; Jean Couvrette, 514 842-0445, jean.eff@generation.net
Impression Quebecor • Tirage 750 000 exemplaires

Conduire au Québec est une production de EFF Communication Marketing inc.
430, rue Sainte-Hélène, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 2K7

Téléphone: 514 842-5161 • Télécopieur: 514 842-5413 • Courriel: eff@generation.net



Avant de le recycler, faites-le circuler!



DÉCODEZ BIEN CONDUISEZ MIEUX

Pour votre sécurité et celle des autres, soyez attentifs à la signalisation routière.

La signalisation fait partie du paysage routier. Elle vous informe non seulement de la route à suivre, mais aussi des dangers potentiels qui vous guettent. Bien conduire, c'est savoir interpréter les signes de la route. Mieux conduire, c'est adapter sa conduite aux diverses situations qui se présentent à vous.

SIGNAUX EN VUE! OUVREZ L'ŒIL!



Et le bon! En hiver, verglas, neige et vent réduisent parfois la visibilité des automobilistes et des piétons. Heureusement, il y a la signalisation.

C'est jaune... préparez-vous à arrêter!

Vous avez remarqué les feux jaunes qui alternent dans la partie supérieure avant et arrière des autobus scolaires? C'est un présignallement d'arrêt obligatoire. Depuis le 29 août 2005, les conducteurs doivent actionner le système de présignallement pour :

- avertir les automobilistes qui les suivent ou les croisent que l'autobus va s'arrêter;
- ralentir la circulation devant et derrière l'autobus;
- et, ainsi, éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

Puis, comme d'habitude, l'autobus s'immobilise et, simultanément, les feux rouges clignotent, le panneau d'arrêt se déploie et vous vous arrêtez. Et c'est seulement alors - règles de sécurité obligent - que les élèves peuvent monter et descendre de l'autobus, ou passer devant.

C'est rouge : arrêter ou tourner à droite ?

Depuis deux ans, le virage à droite au feu rouge est autorisé, sauf sur l'île de Montréal et aux intersections où la signalisation l'interdit.

Manœuvre délicate qui fait appel à notre vigilance et à notre courtoisie. Encore plus en hiver, car la neige et la glace peuvent rendre les déplacements des piétons plus hasardeux et obstruer notre champ de vision. Un mot : **prudence**.

1... 2... 3... arrêtez, regardez, décidez : trois étapes simples avant de prendre le virage.

N'oubliez pas : le virage à droite au feu rouge est une option, pas une obligation.

PIÉTONS, À VOS MARQUES...

Vous avez regardé à gauche, à droite, puis de nouveau à gauche? Vous avez regardé par-dessus votre épaule gauche et aucun véhicule ne s'apprête à s'engager dans l'intersection?

Allez-y! Traversez!

Attention, quelques secondes suffisent!



Ne laissez pas votre auto et son contenu s'envoler: verrouillez le tout!

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec un agent du Centre d'information sur les assurances:
Région de Montréal: (514) 288-6015
Ailleurs au Québec: 1 800 361-5131

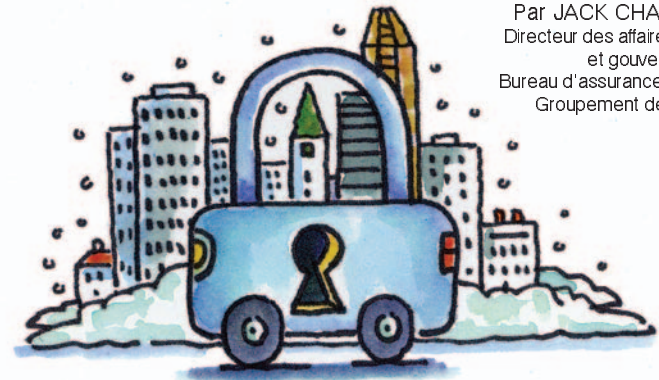
Vous pouvez aussi consulter notre site Web au www.trousseassurance.ca.
Vous y trouverez divers outils pour vous aider dans vos efforts de prévention.



Représentant les compagnies qui assurent votre habitation, votre automobile, votre entreprise

NE TENTEZ PAS LES VOLEURS DÉJOUÉZ-LES!

Par JACK CHADIRDJIAN
Directeur des affaires publiques
et gouvernementales
Bureau d'assurance du Canada
Groupement des assureurs
automobiles



Savez-vous qu'au Québec, bon an, mal an, il y a plus de 39 000 vols de véhicules, soit un vol toutes les 13 minutes. Ce n'est pas tout: il y a plus de 43 000 vols de biens à l'intérieur des véhicules. Deux fléaux que vous pouvez combattre. Lisez bien ce qui suit.

Plusieurs précautions valent mieux qu'une

- Installez un dispositif antivol approuvé par le Centre d'information sur les véhicules du Bureau d'assurance du Canada. Grâce à ce système, votre véhicule ne peut démarrer qu'avec la clé originale.
- Faites buriner les principales composantes de votre véhicule.
- Verrouillez les portes et levez toutes les vitres.
- Ne laissez jamais votre véhicule en marche sans surveillance.
- Bloquez les roues en les tournant d'un côté et enclenchez le frein de secours: vous compliquerez le remorquage.
- Choisissez un stationnement sécuritaire et éclairé.
- Confiez uniquement la clé de votre voiture au préposé au stationnement et conservez votre trousseau avec vous.
- Garez-vous dans votre garage, si vous en avez un.

Usez... de ruse

- Les voleurs s'emparent des objets qui sont bien en vue et faciles à revendre: sacs à main, portefeuilles, caméras, ordinateurs et vêtements. Soyez rusés, cachez-les!
- Ne transportez pas d'objets de valeur. Si vous ne pouvez faire autrement, cachez-les avant de partir et non au moment de quitter votre véhicule. Des voleurs pourraient vous observer à distance et ensuite dévaliser votre voiture.

Trop souvent, une simple négligence est à l'origine des vols. Malheureusement, c'est l'ensemble des assurés qui paient la note. L'an dernier, les assureurs ont versé 243 millions de dollars en indemnités.

Soyez vigilants, quelques secondes suffisent aux voleurs...

Pour en savoir plus sur l'assurance automobile et la prévention du vol, ou pour commander **votre trousse d'information gratuite** *L'assurance bien pensée*, communiquez avec le Centre d'information sur les assurances au 514 288-6015 (région de Montréal), au 1 800 361-5131 (ailleurs au Québec) ou visitez le www.trousseassurance.ca.

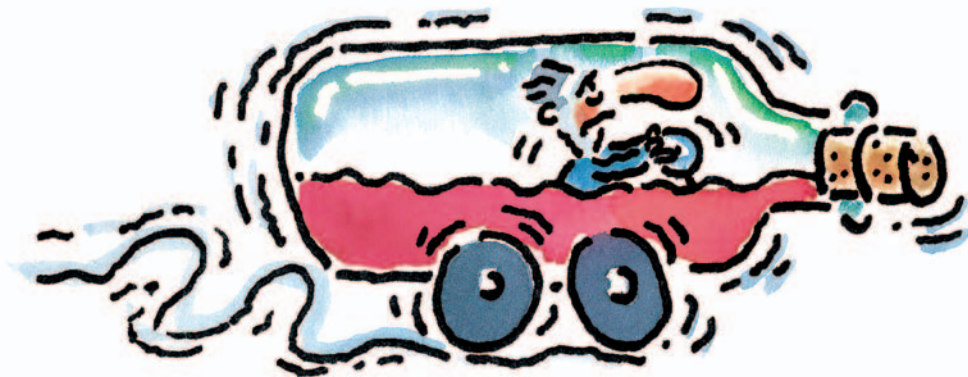
PRÉVOYEZ LE COUP!

Lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

AVANT DE CONSOMMER DE L'ALCOOL, PRÉVOYEZ LE COUP!

- Désignez un chauffeur qui s'engage à ne pas boire et à vous ramener à la maison;
- couchez chez vos hôtes;
- prenez un taxi ou le transport en commun;
- ou faites appel à un service de raccompagnement comme Opération Nez rouge ou Tolérance Zéro.

BOIRE OU CONDUIRE : UN SEUL CHOIX



Quand vous consommez de l'alcool, votre capacité d'évaluer les distances, votre vision périphérique et vos perceptions sensorielles et auditives sont diminuées. Votre jugement n'est plus le même et vos réflexes sont plus lents.

Pour éliminer l'alcool, seul le temps est efficace

Il est faux de croire que :

- boire du café;
- prendre une douche, même froide;
- marcher;
- danser;
- manger après avoir consommé de l'alcool ... contribuent à diminuer l'alcoolémie!

N'oubliez pas que les effets de l'alcool sont amplifiés si :

- vous buvez rapidement;
- vous êtes à jeun;
- vous êtes fatigués, en mauvaise forme physique ou stressés;
- vous prenez certains types de médicaments comme des tranquillisants ou des antihistaminiques.

Des trucs simples

Si vous fêtez :

- confiez vos clés à quelqu'un;
- identifiez, dans votre groupe, quelqu'un qui s'engage à ne pas boire et à reconduire les autres, le moment venu;
- optez pour un taxi;
- utilisez le transport en commun;
- restez à coucher chez vos amis.

Faites appel à des services de raccompagnement comme **Tolérance Zéro**, en tout temps, ou **Opération Nez rouge** pendant la période des fêtes.





Êtes-vous bien équipé pour l'hiver ?

Évidemment, vous connaissez l'avantage des pneus d'hiver sur les pneus quatre saisons! Les pneus d'hiver permettent de réduire jusqu'à 25 % la distance de freinage et préviennent les sorties de route. Mais attention! Vos pneus d'hiver doivent être en bon état. Par exemple, si la profondeur des rainures est inférieure à 4,8 mm, vous devriez changer vos pneus.



CONDUITE HIVERNALE

Rappelez-vous que, même avec de bons pneus, il faut adapter votre conduite aux conditions météorologiques et routières: roulez moins vite et gardez plus de distance avec les autres véhicules.



CET HIVER, MORDEZ DANS LA NEIGE!

Vous êtes convaincus de l'avantage des pneus d'hiver sur les pneus quatre saisons? Vous avez bien raison! Encore faut-il qu'ils soient de bonne qualité et en bon état. Comment pourraient-ils mordre dans la neige s'ils n'ont plus de dents?

Les dents d'un pneu, ce sont les rainures de sa bande de roulement. Plus elles sont profondes, meilleure sera la traction. En effet, la sculpture particulière des pneus d'hiver est conçue de façon à empêcher la neige de s'accumuler dans les rainures. La profondeur de celles-ci, qui devrait être d'au moins 4,8 mm, permet :

- de bien « accrocher » la neige;
- d'évacuer rapidement neige et gadoue;
- de réduire les distances de freinage;
- d'accélérer en toute sécurité.

Bref, en « mordant » dans la neige, vos pneus vous gardent sur la route. Sur une surface glacée, c'est surtout la gomme, plus tendre, du pneu d'hiver qui vous empêchera de valser.

Question de pression

La pression dans un pneu varie d'environ 1 lb/po² lorsque la température extérieure monte ou baisse de 6 °C. Plus il fait froid, plus elle baisse. Une fois par mois, vérifiez ou faites

vérifier « à froid » la pression des quatre pneus. Une baisse de pression d'aussi peu que 10 % peut rendre la conduite plus hasardeuse.

Des pneus gonflés à la bonne pression :

- réduisent la consommation d'essence;
- améliorent la tenue de route (maniabilité, adhérence);
- usent moins vite.

Quelle est la bonne pression? Celle qui est recommandée par le constructeur du véhicule!

Attention aux excès de... confiance

Des pneus d'hiver de qualité et en bon état ne sont pas une garantie contre les accidents. Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et routières :

- roulez moins vite;
- gardez plus de distance avec les autres véhicules.



Le saviez-vous ?

- Des pneus d'hiver en bon état permettent de réduire jusqu'à 25 % la distance de freinage.
- Le pneu d'hiver garde son élasticité jusqu'à - 40 °C.
- Les pneus à crampons sont permis du 15 octobre au 1^{er} mai sur les véhicules de moins de 3 000 kg.
- UN SEUL pneu sous-gonflé de 6 lb/po² peut accroître la consommation de carburant de 3 %.

C'EST LE TEMPS DE...



Faire inspecter:

- les pneus d'hiver, y compris le pneu de secours;
- les systèmes électrique, d'allumage et d'échappement;
- le niveau de l'huile à moteur, de l'antigel et des liquides de transmission, de servodirection et du système de freins;
- la suspension;
- les courroies du ventilateur et de l'alternateur;
- l'alternateur;
- les freins;
- la batterie.

Vérifier:

- les phares, les clignotants, les feux de détresse et les essuie-glaces;
- le niveau de liquide lave-glace;
- le système de chauffage et de dégivrage.

S'équiper des indispensables:

- pelle, balai à neige, grattoir et câbles d'appoint;
- plaques d'adhérence;
- antigel de canalisation d'essence;
- liquide de lave-glace conçu pour l'hiver;
- sac de sable ou de sel;
- lampe de poche et piles de rechange;
- couverture et vêtements chauds;
- fanions, fusées de détresse et autres dispositifs lumineux (réflecteur, lampe électrique);
- trousse de premiers soins;
- détecteur d'oxyde de carbone.

Regardez l'hiver en face

Avant chaque départ, déneiger **complètement** votre voiture: vitres, toit, capot et phares.

LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'EXIGE

- Le pare-brise et les vitres d'un véhicule automobile doivent être conformes aux normes établies par règlement pour assurer la visibilité du conducteur. *(Article 265)*
- Nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public. *(Article 498)*
- Le conducteur d'un véhicule routier doit réduire la vitesse de son véhicule lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou d'autres précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée. *(Article 330)*
- Tout véhicule routier doit être muni de pneus conformes aux normes établies par règlement. *(Article 270)*

AMENDE

de 90 à 175 \$
+ frais de 10 \$

60 \$
+ frais de 10 \$

60 \$
+ frais de 10 \$

de 90 à 200 \$
+ frais de 10 \$

PARCE QU'IL Y A LES AUTRES, PENSEZ-Y... RALENTISSEZ

Chaque année, la vitesse est la cause de 150 décès en moyenne et de plus de 7000 blessés sur les routes du Québec.

Les accidents liés à la vitesse (perte de contrôle, dépassements dangereux) occasionnent, vu la force de l'impact, des blessures plus graves que celles subies dans les accidents où le conducteur respecte la vitesse permise.

Un environnement routier complexe

La publicité regorge d'environnements routiers « imaginaires ». Conduites de main de maître par des pilotes professionnels, les voitures filent seules, et à toute allure, sur des circuits fermés.

Or, la réalité est tout autre! La route est un environnement complexe où chaque jour des milliers de « conducteurs ordinaires » croisent des piétons et des cyclistes. Les limites de vitesse, parce qu'elles tiennent compte de cet environnement, indiquent la vitesse maximale sécuritaire à laquelle le conducteur doit circuler. Sur la route, les risques sont réels et les conséquences de la vitesse, dévastatrices.

La vitesse peut vous ralentir pour la vie!

Société de l'assurance automobile Québec



Rappelez-vous que :

- la pluie, le brouillard et la neige réduisent la visibilité et augmentent les risques d'accidents. R-A-L-E-N-T-I-S-S-E-Z.
- la vitesse augmente la violence des chocs. Personne n'échappe à cette loi de la physique, même un bon conducteur au volant d'une excellente voiture.

Que devez-vous faire quand vous voyez ce panneau ?



Réponse : vous devez céder le passage aux véhicules qui circulent sur une route prioritaire en **ajustant votre vitesse.**

PIÉTONS ET AUTOMOBILISTES, CÉDEZ LE PASSAGE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE!

Les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables parce qu'ils n'ont aucune protection. Pour un partage de la route sécuritaire, les piétons et les automobilistes doivent se montrer vigilants et respecter certaines règles.

Piétons

- Utilisez le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face aux véhicules.
- Traversez seulement aux intersections ou aux passages pour piétons, où vous avez la priorité. Il n'y en a pas? Laissez alors passer cyclistes, automobilistes et camionneurs avant de traverser.
- Aux feux de circulation, traversez seulement quand la silhouette blanche apparaît.
- En l'absence de feu pour piétons, traversez au feu vert, mais, avant, regardez bien à gauche, à droite et de nouveau à gauche pour vous assurer que la voie est libre.
- Évitez de traverser entre deux véhicules stationnés.
- Lorsque le temps est sombre et à la tombée du jour, portez des vêtements voyants.

En 2004 :

- 84 piétons sont décédés;
- 509 ont été blessés gravement;
- 3 127 ont été blessés légèrement.

Automobilistes

- Cédez la voie au piéton; il a la priorité.
- Respectez les limites de vitesse et tenez compte des conditions météorologiques et routières.
- Au panneau d'arrêt obligatoire, cédez le passage aux piétons.
- Aux intersections, respectez la ligne d'arrêt.
- Immobilisez votre véhicule lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons.
- À un virage à droite au feu rouge : Arrêtez! Regardez! Décidez!
- Les feux jaunes d'avertissement alternatifs d'un autobus scolaire vous informent qu'il arrêtera sous peu; préparez-vous! Arrêtez à cinq mètres d'un autobus scolaire lorsque les feux rouges clignotent.
- Respectez le signal d'arrêt du brigadier scolaire.

La sécurité sur les routes, c'est la responsabilité de tous!



Le saviez-vous ?

La majorité des accidents impliquant des piétons surviennent entre 15 h et 19 h aux endroits où la vitesse autorisée est de 50 km/h ou moins.



SOYEZ TENDANCE, SOYEZ ÉCORESPONSABLES

Au Québec, les transports produisent près de 40 % des gaz à effet de serre (GES). L'utilisation de l'automobile, une des principales responsables de ces émissions néfastes, est-elle toujours nécessaire? Bien sûr que non!

Être écoresponsables, c'est adopter des modes de déplacement moins polluants. Et, avec les fluctuations imprévisibles du coût de l'essence, avouez que c'est encore plus tentant!

D'abord, il y a le transport en commun

De tous les moyens de transport qui peuvent remplacer la voiture, le transport en commun est généralement le plus accessible. En effet, pas moins de 73 % de la population du Québec a accès à des services de transport en commun. Prendre l'autobus, le train de banlieue ou le métro contribue à :

- réduire les émissions de GES;

- améliorer la qualité de vie en diminuant la congestion routière et le bruit;
- réduire les risques d'accidents.

Pensez-y : un seul autobus, parce qu'il remplace plus de 40 automobiles, empêche chaque année le rejet de 168 tonnes de polluants dans l'atmosphère.



Puis, le covoiturage

Voilà un moyen efficace de se déplacer de façon écoresponsable. En plus de contribuer à réduire la congestion et les émissions de GES, le covoiturage rend les déplacements plus agréables et moins coûteux. Il est aussi synonyme de rapidité quand les covoitureurs peuvent emprunter les voies réservées habituellement aux autobus.

Pour faciliter le jumelage des conducteurs et des passagers, le ministère des Transports

met à votre disposition, sur son site Internet www.mtq.gouv.qc.ca, une banque de covoitureurs pour toutes les régions du Québec.

Le vélo et la marche

Le vélo en hiver? Eh oui! Dans les grands centres urbains, quand les conditions le permettent, des cyclistes bien emmitouffés font des apparitions remarquées. Vous trouvez la marche un peu haute? Alors, optez pour... la marche. Ça ne coûte rien, et c'est bon pour la santé.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Un litre d'essence produit :

- A) 1,8 kg de CO₂
- B) 2,4 kg de CO₂
- C) 3,5 kg de CO₂

2. Un conducteur de véhicule léger émet en moyenne par année :

- A) 8,3 tonnes de GES
- B) 2,7 tonnes de GES
- C) 4,5 tonnes de GES

3. Au cours de sa vie, une automobile reste immobile en moyenne :

- A) 92 % du temps
- B) 45 % du temps
- C) 70 % du temps

4. Un climatiseur peut faire augmenter la consommation de carburant :

- A) de plus de 20 %
- B) de 10 %
- C) de 15 %

5. Un moteur atteint sa pleine efficacité après avoir parcouru :

- A) 2 km
- B) 3 km
- C) 5 km

Réponses
1. B; 2. C; 3. A; 4. A; 5. C

Le saviez-vous ?

- Le mauvais entretien d'un véhicule peut occasionner une surconsommation de 0,5 à 1 litre de carburant par 100 kilomètres.
- Passer d'une conduite agressive à une conduite plus souple peut facilement faire économiser de 1 à 2 litres de carburant par 100 kilomètres.
- À 100 km/h, un véhicule consomme 10 % de carburant de plus qu'à 90 km/h et il en consomme 40 % de plus à 120 km/h.
- Lorsqu'il tourne plus de 10 secondes au ralenti, un moteur consomme plus d'essence qu'au redémarrage.



LA SURVEILLANCE DES SENTIERS DE MOTONEIGE : UNE PRIORITÉ

Pour la saison 2005-2006, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, de concert avec le ministère des Transports du Québec, entend mettre l'accent sur la surveillance des sentiers par des agents de surveillance spécialement formés pour faire respecter les règles et la Loi sur les véhicules hors route.

Il est important de rappeler que les agents de surveillance peuvent, selon les dispositions de la Loi, remplir un rapport d'infraction général qui donne lieu à une contravention. Ils travaillent également en collaboration avec les policiers pour des opérations de surveillance relativement à la conduite avec les facultés affaiblies ou à la vitesse.

Principales règles de sécurité

- Les sentiers aménagés par les clubs sont les endroits les plus sécuritaires pour circuler en motoneige. Rappelons que le tiers des accidents mortels survient sur les chemins publics et un autre tiers sur des surfaces d'eau.
- L'excès de vitesse, l'abus d'alcool et les imprudences sont les principales causes d'accidents mortels en motoneige.
- Le port du casque protecteur est obligatoire, peu importe l'endroit où vous circulez.

- Sauf dans les cas d'exception prévus dans la Loi sur les véhicules hors route, il est interdit de circuler sur les chemins publics.
- Vous pouvez traverser les chemins publics ou y circuler uniquement aux endroits autorisés pour le faire et indiqués par une signalisation routière.
- Respectez la vitesse maximale de 70 km/h ou celle indiquée sur les panneaux de signalisation.
- Avant de circuler sur un plan d'eau, assurez-vous qu'il est suffisamment gelé.

Rappelez-vous

- Vous devez obtenir l'autorisation du propriétaire pour circuler sur un terrain privé.
- Il est interdit de modifier sa motoneige, particulièrement le silencieux ou l'une de ses composantes.
- À l'approche d'un endroit habité, ralentissez. Et attention au bruit, surtout la nuit!
- Sur les sentiers de motoneige, il n'y a pas de service de raccompagnement. Mais, comme sur la route, l'alcool, c'est criminel! Ne conduisez pas si vous avez bu.
- Pour circuler sur un sentier aménagé par la Fédération, la Loi impose l'acquittement d'un droit d'accès délivré par un club de motoneige. Le non-respect de cette règle peut mener à une amende.



Le saviez-vous ?

À 30 mètres ou moins d'une résidence, la vitesse maximale permise est de 30 km/h.



CET HIVER, SOYEZ PRUDENTS : RESTEZ SUR LES SENTIERS !



Balade d'abord.



Tchin tchin ensuite.



SOYEZ COURTOIS, LES AUTRES VOUS LE RENDRONT BIEN!

Curieusement, alors que les voitures sont de plus en plus confortables, l'impatience d'arriver à destination pour en sortir semble elle aussi augmenter. Une impatience qui engendre souvent des comportements discourtois et dangereux.



Gardez vos distances

Gardez une distance sécuritaire pour pouvoir réagir à temps : laissez au moins deux secondes entre votre véhicule et celui que vous suivez.

- Choisissez un point de repère (lampadaire, panneau de signalisation, etc.).
- Lorsque le véhicule que vous suivez passe devant le repère, commencez à dire « un mille et un, un mille et deux ».
- Si vous arrivez au repère avant la fin de la formule, vous suivez de trop près. Ralentissez et prenez vos distances.

Ne coupez pas

Lorsque vous devez dépasser un véhicule :

- respectez les lignes pointillées sur la chaussée;
- regardez si le véhicule derrière vous s'engage dans la voie de gauche;

- assurez-vous que la voie de dépassement est libre sur une distance sécuritaire;
- gardez une distance sécuritaire avant de revenir sur la voie de droite;
- signalez avant de tourner ou de changer de voie;
- et, surtout, pas de dépassements successifs en zigzag.

On vous suit de trop près ?

1. Restez calme.
2. Soyez prêt à réagir si le conducteur qui vous « colle » devait vous dépasser dans une zone dangereuse.
3. Dès que les circonstances le permettent, laissez-le vous dépasser, ralentissez et cédez-lui le chemin.

La courtoisie, c'est une foule de petits gestes qui rendent les déplacements moins stressants et plus sécuritaires.



DES NUMÉROS
DE TÉLÉPHONE

INDISPENSABLES

- **Ministère des Transports du Québec**
Sans frais: **1 888 355-0511**
Cellulaire: **#0511**
Internet: **www.inforoutiere.qc.ca**
- **Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)**
Avant d'acheter ou de louer un véhicule
(Des frais s'appliquent pour ce service)
Montréal: **514 864-4949**
Québec: **418 646-4949**
Sans frais: **1 800 465-4949**
Internet: **www.rdprm.gouv.qc.ca**

- **Sûreté du Québec**
Urgence-dépannage
Pour toutes les régions: **310-4141**
Pour les abonnés cellulaires: ***4141** (sans frais)
* Mêmes numéros pour le remorquage exclusif dans certaines régions du Québec.

- **Société de l'assurance automobile du Québec**
Québec: **418 643-7620**
Montréal: **514 873-7620**
Ailleurs au Québec, au Canada et aux États-Unis: **1 800 361-7620**
Internet: **www.saaq.gouv.qc.ca**

ATS/ATME (pour les malentendants)
Montréal: **514 954-7763**
Ailleurs au Québec: **1 800 565-7763**

Avant de prêter ou de louer votre véhicule, vérifiez la validité du permis du conducteur en téléphonant au **1 900 565-1212** (frais de 1,50 \$ par appel)
Ce service est offert en tout temps.



Toute l'année, Tolérance Zéro offre un service de raccompagnement.

Toutes les régions	Sainte-Marie	418 389-4611
Abonnés Bell Mobilité: #1011	Saint-Hyacinthe	450 779-8811
Victoriaville 819 352-9011	Lévis	418 953-4711
Drummondville 819 473-1011	Bellechasse	1 866 288-1011
Acton Vale 1 877 473-1011	Baie-Comeau	418 297-4811
Sherbrooke 819 578-6333	Charlesbourg-Beauport-Québec	418 951-4242
Thetford Mines 418 332-9411	Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	418 951-2911
Lac-Mégantic 819 582-9211	Montmagny	418 234-3611
du jeudi au samedi	Saint-Jean-sur-Richelieu	514 213-1501
Granby 4 50 522-2011	Longueuil	514 755-1011
Trois-Rivières 819 609-7011	Belœil	514 206-7112
Shawinigan 819 692-6911	Châteauguay	514 715-7611
Saint-Georges 418 222-7711	Valleyfield	450 567-4811
Sans frais: 1 888 822-7711		
Lac-Etchemin 1 888 822-7711		

Pendant la période des fêtes, appelez Opération Nez rouge!

Québec: 418 688-8080
Montréal: 514 256-2510
Ailleurs au Québec: vous trouverez les numéros de téléphone dans le site www.operationnezrouge.com ainsi que les formulaires pour vous inscrire comme bénévole.



SAAQcl:c
Services en ligne

Profitez de nos nombreux services en ligne au:

www.saaq.gouv.qc.ca

Vous avez décidé de remiser votre véhicule pour l'hiver?

Saviez-vous que vous pouvez le faire à partir de votre ordinateur?

Société de l'assurance automobile
Québec



AVEC LE
Winter H/T

UN PNEU EXCLUSIF
À PRÉSIDENT
CONÇU POUR NOS HIVERS

Pour connaître le marchand Président le plus près de chez vous composez le

1-877-820-8337



President

ENSEMBLE, POUR ALLER PLUS LOIN!

www.pneuspresident.com

ACHÈTERIEZ-VOUS CE VÉHICULE SANS L'AVOIR VU ?



Non, évidemment! Mais même une carrosserie rutilante et un moteur fringant pourraient dissimuler de mauvaises surprises...

Acheter un véhicule sans d'abord consulter* le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) risquerait d'entraîner sa saisie si l'ancien propriétaire ne l'a pas entièrement payé. Consulter le RDPRM: une démarche simple qui vous évitera bien des problèmes.

Avant d'acheter ou de louer à long terme un véhicule, consultez TOUJOURS le RDPRM... pour ne pas acheter les dettes des autres!

*Des frais s'appliquent pour ce service.

www.rdprm.gouv.qc.ca

Montréal: 514 864-4949
Québec: 418 646-4949
Sans frais: 1 800 465-4949

Justice
Québec 